



# Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

[www.ville-claix.fr](http://www.ville-claix.fr)

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. REVIL Christophe, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

**OBJET : Approbation de la convention avec l'Association E-Enfance pour des interventions au sein de nos écoles**

**PRESENTS** : M. Christophe REVIL - Maire, Adjoints : Mme MN. STRECKER, M. P. ROUSSET, Mme B. BERTHON, M. Y. PASDRMADJIAN, Mme S. ALPHONSE, M. JL. BOUCHAUD, Mme S. IMBERT, M. R. DA SILVA, Conseillers municipaux : Mme C. RANGOD, Mme M. BRUN, Mme M. TROUILLEAU, M. F. GIRARD, Mme V. VERMAST, Mme A. CHIANTIA, M. O. LY, Mme D. MARCHAIS, Mme F. FINET, Mme B. CAHU, M. A. FARELLY, Mme AM. RONIN, M. SCHIESS, Mme I. COMTE-DELPLACE, Mme D. PIN.

**POUVOIRS** : M. P. SAPPEY (pouvoir donné à M. P. ROUSSET), M. M. CAUDRILLIER (pouvoir donné à M. Y. PASDRMADJIAN), M. S. MOREL (pouvoir donné à Mme MN. STRECKER), M. M. PICARD BELLAY (pouvoir donné à Mme S. ALPHONSE), M. R. OLIVIERI (pouvoir donné à M. SCHIESS).

**ABSENTS** : -

Mme Martine BRUN a été élue secrétaire.

**Délibération N° : DEL 78/2026**

**Nomenclature** : 8.1

**Domaine** : Direction Education Jeunesse

**Le Rapporteur : Madame Sylvie ALPHONSE**

VU l'article L.212-4 du Code de l'Education,

Le Rapporteur EXPOSE que dans le cadre de ses interventions au sein de nos établissements scolaires, l'infirmière scolaire affectée à notre commune a proposé de conventionner avec l'association E Enfance pour la mise en place d'interventions réalisées par l'Association, pour aider les enfants, les adolescents, leurs parents et les professionnels à prévenir et agir face aux violences numériques en ligne.

CONSIDERANT l'importance de sensibiliser les jeunes publics, les professionnels et les familles aux dangers des contenus numériques et de faciliter l'interaction avec le public, la Commune de Claix souhaite accompagner les initiatives en milieu scolaire.

L'expertise de l'Association E-Enfance sur ce domaine permettra de proposer des interventions de qualité pour les enfants et les professionnels.

L'association interviendra en classes de CM1 et CM2 pour un total de 7 interventions. L'adhésion à l'association au tarif de 50 euros permet à la Commune de bénéficier de ces interventions gratuitement.

Le Rapporteur PROPOSE la signature de la convention entre la Commune de Claix et l'association E-Enfance pour l'année scolaire 2026-2027.

*Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Rapporteur  
et après en avoir délibéré à l'unanimité,*

APPROUVE la convention entre la Commune de Claix et l'Association E-Enfance pour l'année scolaire 2026-2027.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète de l'Isère.

**Modalités de vote :** Unanimité (29 POUR)

La secrétaire de séance,

**Martine BRUN**



Le Maire,

**Christophe REVIL**



Date d'affichage: 28/09/2026  
Date de retrait: 28/11/2026